

SASU - 2MC-Paris  
1 Rue le Bouvier  
92340 Bour La Reine

## **Procès-verbal de décision de dissolution**

A la date du 15/03/2024, à 17h, la société 2MC-PARIS a tenu une assemblée générale statuant sur la décision de dissolution de la société 2MC-PARIS :

Les décisions suivantes ont été prises :

- **Décision 1 :** Si précédents PV, concernant la décision de dissolution anticipée de la Société 2MC Paris, existe, le nouveau PV annule et remplace.
  - L'associé unique décide la dissolution anticipée de la SASU ;
  - Le siège social de la liquidation sera : 1 Rue le Bouvier 92340 Bour La Reine ;
  - La société subsiste pour les besoins de dissolution et de liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.
  
- **Décision 2 :** Nomination d'un liquidateur  
L'identité du liquidateur nommé est la suivante :  
Nom : COUNTA  
Prénom : Mouhamadou  
Adresse : 1 Rue le Bouvier 92340 Bour La Reine
  
- **Décision 3 :** La fin des fonctions, du président et de celles de tout autre mandataire social,
  
- **Décision 4 :** Fixation des obligations et des pouvoirs  
Le liquidateur, Mouhamadou COUNTA, a tous les pouvoirs ainsi que les obligations pour finaliser toutes les démarches nécessaires.
  
- **Décision 5 :** Publier une annonce légale de dissolution dans un journal officiel et déposer un dossier au greffe du tribunal dans 1 mois maximum.

Est présent : « *COUNTA Mouhamadou*, », 1 Rue le Bouvier 92340 Bour La Reine  
Président, fondateur et associé unique de la société.

**Délibération :** L'assemblée générale accepte officiellement toutes les décisions prises.

**Signature**  
**Le président**

*COUNTA Mouhamadou Moustapha*

